

**La sécurité
d'occupation dans les
villes africaines : des
microfinancements à
l'appui de l'innovation
communautaire**

Appel à propositions 2019

Cities Alliance lance un appel à propositions en vue de l'octroi de microfinancements à des organisations communautaires travaillant sur des solutions novatrices pour améliorer la sécurité d'occupation et les droits fonciers et de propriété dans les villes africaines.

Peuvent soumissionner : les entrepreneurs sociaux, les microentreprises, les innovateurs, les organisations communautaires et les ONG locales et nationales travaillant dans des villes africaines.

Montant du financement : de 10 000 à 50 000 dollars US par projet.

Date limite : 14 mars 2019

Soumissionner :
<https://tinyurl.com/securite-occupation-form2019>



OMIDYAR NETWORK

Renforcement de la sécurité d'occupation dans les villes

Garantir la sécurité d'occupation et les droits fonciers et de propriété dans les établissements urbains informels reste l'un des défis de développement les plus persistants et les plus redoutables aujourd'hui. Le problème se pose avec bien plus d'acuité sur le continent africain, qui enregistre des taux de croissance démographique très élevés, notamment dans les villes de taille moyenne et petite.

Plusieurs de ces villes ne disposent pas des capacités, des ressources, ni des cadres juridiques nécessaires pour fournir à leurs populations croissantes un accès adéquat à la terre et aux services. Les marchés fonciers connaissent fréquemment des dysfonctionnements, et des normes ou réglementations inadaptées empêchent pratiquement les autorités locales de trouver suffisamment de terrains bien situés, d'un coût abordable et pouvant être viabilisés pour les habitants des quartiers de taudis surpeuplés. Qui plus est, le favoritisme politique et la corruption peuvent rendre difficile l'obtention d'informations précises sur la propriété, l'utilisation et la disponibilité des terres.

Cette situation a une incidence directe sur les citoyens pauvres en ce qu'elle porte atteinte à leurs droits à la terre, aux services et au logement. Elle les pousse en effet vers des marchés fonciers et des marchés de services informels souvent plus onéreux, les expose davantage à des chocs extérieurs et met en péril leurs moyens de subsistance.

Lorsque le régime foncier n'est pas sécurisé et que la menace d'expulsion plane constamment, les ménages, les institutions financières et les pouvoirs publics sont beaucoup moins susceptibles d'investir dans la modernisation des logements ou des entreprises, de participer au coût et à l'entretien des équipements sociaux ou de fournir des produits et services.

L'accès foncier avec une sécurité d'occupation fait désormais l'objet d'attention dans les programmes de développement mondiaux, ce qui aide considérablement à promouvoir cette question. L'ODD 11 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle à assurer l'accès de tous à un logement et à des services de base adéquats et sûrs à un coût abordable, et à assainir les quartiers de taudis. Le Nouveau Programme pour les villes préconise des solutions de sécurité d'occupation qui prennent en compte les questions liées à l'âge, au genre et à l'environnement.

Certes, cette attention mondiale est encourageante, mais le changement ne doit pas se faire qu'au niveau des politiques nationales. Il n'existe pas de solution idéale pour assurer la sécurité foncière, et les approches diffèrent d'un pays à l'autre en fonction du contexte juridique, économique, politique, social et culturel.

Quel que soit le contexte, les individus et les communautés pauvres des zones urbaines sont des acteurs essentiels du renforcement de la sécurité d'occupation, et des solutions progressives à petite échelle et à court terme peuvent être essentielles à l'amélioration de la sécurité d'occupation et des conditions de logement, ainsi qu'à l'édification des villes. Cette approche est inscrite au cœur de notre initiative sur la Sécurité d'Occupation dans les Villes Africaines.

Initiative sur la sécurité d'occupation dans les villes africaines

L'initiative baptisée *Secure Tenure in African Cities: Micro Funds for Community Innovation* (en français Sécurité d'occupation dans les villes africaines : des microfinancements à l'appui de l'innovation communautaire) vise à établir le lien entre la question du régime foncier, la population croissante de l'Afrique et sa capacité à innover et à déployer des technologies modernes (comme le système de paiements mobiles M-PESA au Kenya <https://www.mpesa.in/portal/> et le détaillant en ligne Jumia au Nigéria https://www.jumia.com.ng/about_us/). Elle est financée par Omidyar Network, membre de Cities Alliance.

Afin de répondre à ce créneau, Cities Alliance a préparé un appel spécial pour son Programme pour l'innovation. Le but de cet appel est de fournir des opportunités d'innovation et d'impact pour les projets au niveau municipal en ciblant les organisations et les circonscriptions nationales et locales généralement considérées comme présentant un risque élevé et / ou difficiles à atteindre. Sont particulièrement privilégiées, des propositions venant des entrepreneurs sociaux, des micro-entreprises, des innovateurs, des organisations à base communautaire, des ONG nationales et locales afin de stimuler et promouvoir l'utilisation d'innovations simples, abordables et accessibles conçues pour renforcer les droits fonciers et de propriété.

Admissibilité

- **Champ d'application.** Les projets proposés doivent répondre aux objectifs du thème retenu, à savoir promouvoir la sécurité du régime foncier et les droits de propriété dans les villes.
- **Organisations cibles.** Organisations travaillant au niveau municipal et communautaire, telles que les entrepreneurs sociaux, les microentreprises, les innovateurs, les organisations communautaires et les ONG locales et nationales. Les organisations ayant bénéficié par le passé de financements du Fonds catalytique sont encouragées à soumettre des propositions. Les bureaux locaux ou filiales d'organisations internationales¹ ne sont pas admis à répondre au présent appel.
- **Exigences fiduciaires.** Les organisations doivent être légalement enregistrées depuis au moins six mois et disposer d'un compte bancaire en leur nom ou être en mesure d'en ouvrir un.
- **Couverture géographique.** Les projets peuvent être réalisés dans tout pays africain.
- **Financement.** Le montant du financement sollicité peut aller de 10 000 à 50 000 dollars US.
- **Langues.** Les propositions peuvent être établies en anglais, en français ou en portugais.
- **Dossiers de soumission :** Les dossiers de soumission doivent comporter toutes les informations et pièces justificatives exigées².

¹Il convient de noter que, pour cet appel, nous accordons la priorité aux organisations ayant une assise dans leur communauté et travaillant avec la contribution, la participation et l'investissement de la communauté, faisant de cette dernière une partie intégrante de leur succès. Nous privilégions également les organisations de petite taille qui n'ont pas accès aux sources de financement importantes des États, des entreprises ou du secteur privé, et pour lesquelles un microfinancement de Cities Alliance pourrait faire la différence.

² Pour de plus amples renseignements concernant la procédure de soumission et les exigences y relatives, veuillez consulter la section « Modalités de soumission des propositions » du présent document.

Disponibilité des financements

Les financements sont disponibles pour des projets d'une durée maximale de 12 mois. **Le montant du financement disponible par projet va de 10 000 à 50 000 dollars US.**

Il est à noter que Cities Alliance reçoit généralement beaucoup plus de demandes qu'il n'y a de financements. Une fois l'appel à propositions clos, un processus de sélection concurrentiel sera engagé et les propositions seront retenues en vue du financement. Toutes les demandes de financement ne seront pas approuvées et les demandes pour des montants du financement plus petits sont encouragées.

Le calendrier de versement des fonds et d'autres modalités y relatives seront déterminés en fonction de chaque financement et précisés dans l'accord de financement établi pour chaque projet. En règle générale, si le montant total du financement accordé est inférieur à 25 000 dollars US, les fonds sont versés en deux tranches égales : la première moitié au début du projet et la seconde à mi-parcours, sur présentation des produits du projet. Si le montant total du financement est compris entre 25 000 et 50 000 dollars US, Cities Alliance se réserve le droit de modifier le calendrier de versement des fonds.

Les fonds versés peuvent être utilisés aux fins suivantes :

Catégories de coûts	Description
Frais de personnel/consultants	Frais relatifs au temps consacré par le personnel ou des consultants directement à la mise en œuvre d'activités spécifiquement liées au projet, à l'instar de la fourniture d'avis techniques/d'expertise.
Frais de formation/d'ateliers/de séminaires	Frais liés aux manifestations et réunions. Ils incluent également les formations et séminaires ou ateliers au profit des bénéficiaires, des partenaires et/ou des parties prenantes du projet, nécessaires à la réalisation des buts et objectifs du projet et à la préservation de ses résultats.
Frais de diffusion	Frais liés à la préparation, la production, l'acquisition, la communication et la diffusion des résultats du projet, à l'exemple des rapports ou documents d'étude, y compris les supports multimédias, l'hébergement internet, les journaux, la radio et la télévision. <i>Ces frais NE PEUVENT PAS inclure la rémunération de fonctionnaires ou de membres du personnel des médias.</i>
Achat de matériel et/ou d'autres petites immobilisations	Frais spécifiques liés à l'acquisition de petits équipements et fournitures considérés comme indispensables à la mise en œuvre satisfaisante d'un projet. <i>Les frais relevant de cette catégorie sont limités à 5 % du montant total du financement.</i>
Dépenses diverses	Frais supplémentaires liés à l'administration du financement directement imputables au projet, tels que les fournitures de bureau, les frais bancaires et les frais de communication et d'affranchissement. <i>Les frais relevant de cette catégorie sont limités à 5 % du montant total du financement.</i>
Frais d'administration du financement	Incluent toutes les charges indirectes, jusqu'à concurrence de 10 %, associées à l'élaboration, la négociation, la conclusion et l'exécution de l'accord d'appui au financement.

Modalités de soumission des propositions

Pour soumettre une proposition, veuillez suivre les instructions ci-après :

Date limite. Toutes les propositions doivent être soumises au plus tard le 14 mars 2019 à minuit, heure d'Europe centrale. Les propositions soumises après cette date ne seront pas acceptées.

Format. Toutes les propositions doivent être soumises via [le formulaire de soumission en ligne](#).

Langues. Les propositions peuvent être établies en anglais, en français ou en portugais.

Exhaustivité. Les dossiers de soumission doivent comporter toutes les informations et pièces justificatives exigées. Tous les dossiers de soumission doivent comporter deux pièces jointes : 1) la fiche budgétaire du projet ; et 2) le certificat d'enregistrement légal de l'organisation sollicitant le financement.

Questions/Clarifications :

- Veuillez envoyer toute question/demande de clarification relative à l'Appel à Propositions ou à votre proposition à l'adresse **Innovation@citiesalliance.org**. On accepte vos questions/demandes de clarification jusqu'au mercredi 27 février 2019.
- On publiera les réponses relatives aux questions/demandes de clarification sur notre site le vendredi 1 mars 2019.

Procédure de sélection

La procédure d'approbation d'un dossier soumis en réponse au présent appel à propositions lancé dans le cadre du Programme pour l'innovation de Cities Alliance comporte cinq étapes fondamentales :

1. **Soumission des dossiers à la suite de l'appel à propositions.** Les propositions sont soumises en ligne en au moyen du formulaire de soumission.
2. **Vérification de l'admissibilité.** Le Secrétariat de Cities Alliance examine les propositions afin de s'assurer qu'elles répondent aux critères minimums d'admissibilité.
3. **Évaluation technique par un comité indépendant.** Le Comité d'évaluation externe évaluera toutes les propositions admissibles sur une base concurrentielle en se référant à un ensemble prédéfini de critères de sélection. Ce comité présente ensuite des recommandations au Secrétariat de Cities Alliance sur la base d'une liste établissant le classement des propositions évaluées.
4. **Décision finale.** Le comité de sélection du Secrétariat de Cities Alliance examine la liste de classement issue de l'évaluation technique. Outre les critères de sélection, le comité peut également prendre en compte d'autres facteurs tels que le thème, la situation géographique ou l'assise de l'organisation et les besoins en connaissances afin de maintenir l'équilibre stratégique de l'ensemble du portefeuille de financements de Cities Alliance. Le comité du Secrétariat présente ensuite des recommandations au sujet des dossiers admissibles en principe à un financement et validés pour l'étape suivante.

5. **Approbation formelle et traitement du financement.** Les projets retenus sont officiellement approuvés par le directeur de Cities Alliance. Dès lors, le Secrétariat entame le traitement du financement conformément à ses procédures.

À la lumière de l'évaluation technique et du traitement du financement, différentes recommandations peuvent être formulées qui devront être prises en compte dans la phase de mise en œuvre du projet. L'ensemble de la procédure de sélection devrait durer environ un mois à compter de la date limite de soumission des propositions.

Critères d'évaluation

Les projets proposés seront évalués en fonction d'un ensemble prédéfini de critères de sélection conformes aux principes fondamentaux de la Charte de Cities Alliance et aux objectifs du Programme pour l'innovation :

- **Innovation.** Les domaines et la mesure dans lesquels le projet favorise/utilise des approches, des processus ou des produits innovants pour atteindre ses objectifs.
- **Champ d'application.** Comment la proposition aborde-t-elle les questions et objectifs énoncés dans l'appel à propositions ?
- **Intégration du genre.** La proposition démontre que les considérations liées au genre sont incorporées et/ou intégrées dans le problème, l'approche, les produits et les résultats du projet.
- **Partenariat, dialogue, consultations.** Comment la proposition favorise la participation des parties prenantes et crée des partenariats entre des acteurs urbains. Et la proposition comprend des stratégies et des actions appropriées pour assurer la participation adéquate de groupes cibles, en tenant compte du genre, de l'âge et d'autres caractéristiques pertinentes.
- **Prise en main locale/participation communautaire.** Nous accordons la priorité aux organisations ayant une assise dans leur communauté/ville et travaillant avec la contribution, la participation et l'investissement de la communauté, faisant de cette dernière une partie intégrante de leur succès. Sont également privilégiées, les organisations de petite taille qui n'ont pas accès aux sources de financement importantes des États, des entreprises ou du secteur privé, et pour lesquelles un microfinancement de Cities Alliance pourrait vraiment faire la différence.
- **Transposabilité/transférabilité.** La possibilité pour le projet d'être poursuivi à une plus grande échelle au-delà de sa zone géographique initiale afin de bénéficier à un plus grand nombre de personnes dans une ville ou un pays, ou une conception suffisamment souple pour être éventuellement adaptée à un contexte nouveau et différent.
- **Capacités de mise en œuvre.** L'organisation a démontré des capacités et une expérience suffisantes pour mener à bien les activités faisant l'objet du financement.
- **Approche.** La proposition présente une stratégie ou une approche rationnelle pour atteindre les objectifs énoncés.
- **Financement/budget.** Le budget proposé est réaliste, complet et bien structuré.

- **Risques et mesures d'atténuation.** Veuillez déterminer et évaluer tous les effets et risques potentiels (par exemple, sociaux, environnementaux, politiques, de mise en œuvre, etc.) liés aux activités énumérées dans la proposition.

Responsabilités du bénéficiaire

Lorsqu'ils ont été retenus pour un financement, les bénéficiaires sont tenus de :

- Faire preuve de responsabilité pour assurer l'utilisation judicieuse des fonds de Cities Alliance.
- Conclure un accord de financement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), au nom de Cities Alliance, qui énoncera les clauses et modalités régissant la réception et l'emploi des fonds.
- Se conformer à toutes les dispositions de l'accord de financement et aux politiques et procédures applicables de l'UNOPS.
- Assumer l'entière responsabilité de la mise en œuvre du projet conformément aux dispositions l'accord de financement.
- Se charger de veiller à ce que les fonds soient employés uniquement aux fins d'obtention des produits énoncés dans l'accord de financement.
- Fournir en temps utile au Secrétariat de Cities Alliance des rapports sur l'évolution de la mise en œuvre du projet ainsi que des rapports financiers sur l'utilisation des fonds, tel que prévu dans l'accord de financement.
- Fournir des supports de communication sur la mise en œuvre du projet (notamment des photos, des devis, des vidéos, des articles et d'autres supports, le cas échéant).
- Communiquer avec le Secrétariat de Cities Alliance sur toutes les questions importantes relatives au projet, telles que les modifications apportées aux activités, la révision du budget et le calendrier d'exécution. Cette communication couvrira également tous les risques sociaux et environnementaux nouveaux et tous les effets néfastes résultant de la mise en œuvre des activités du projet.
- Participer à des activités de partage de connaissances afin que d'autres villes/pays puissent bénéficier de l'expérience du projet.

À PROPOS DE CITIES ALLIANCE

Cities Alliance est le partenariat mondial qui aide les villes à assurer un développement durable. Elle rassemble des organisations ayant des façons de voir et des compétences différentes concernant les problèmes des villes autour d'objectifs communs : des villes bien gérées et productives qui offrent des perspectives à tous leurs résidents. Cities Alliance est un partenariat unique du fait de sa diversité. Au sein de Cities Alliance, des organismes multilatéraux de développement, des États, des associations d'administrations locales, des ONG internationales, le secteur privé, des fondations et des universités se réunissent pour tirer parti de l'expérience et mettre au point des solutions fondées sur des principes partagés. Le Secrétariat de Cities Alliance est basé à Bruxelles et hébergé par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Le **Programme pour l'innovation de Cities Alliance** a été créé dans le but de faire germer de nouvelles idées et approches face aux défis urbains, en particulier dans les villes en pleine urbanisation. Il constitue un instrument souple également destiné aux partenaires nouveaux et non traditionnels, notamment dans les villes et les communautés qui sont généralement laissées sur la

touche. Une approche thématique facilite des analyses comparatives entre plusieurs projets, ce qui donne lieu à un apprentissage mutuel pouvant œuvrer en faveur de la transformation urbaine.

Contact



Veillez soumettre votre proposition en ligne en cliquant sur ce lien
<https://tinyurl.com/securite-occupation-form2019>



Pour toutes questions, veuillez écrire à Cities Alliance à l'adresse
Innovation@citiesalliance.org



Pour en savoir plus le Programme pour l'innovation, rendez-vous sur le site Web de Cities Alliance en cliquant sur ce lien : www.citiesalliance.org